



MUNICIPALITE
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

MUNICIPALITE DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

RAPPORT DE GESTION 2010

1 ADMINISTRATION GENERALE

Durant l'année 2010, la Municipalité s'est réunie en séances ordinaires à 46 reprises.

Bretigny est membre de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud et de Lausanne Région. Dans Lausanne Région, Bretigny participe aux commissions suivantes : Activités sportives, Financement régional, Toxicomanie et Promotion économique. Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance des rapports d'activités de ces deux associations.

Le 5 juin 2010, la Municipalité a participé à la Journée des Communes Vaudoises à Lausanne.

Le 5 octobre 2010, M. le Préfet Marc-Etienne Piot a procédé au contrôle annuel de la commune, contrôle qui s'est déroulé à son entière satisfaction.

A l'appel de la séance du 8 décembre 2010, le Conseil général de Bretigny comptait 69 membres.

Le 31 décembre 2010, Bretigny comptait 728 habitants, soit 361 hommes, (dont 79 de moins de 16 ans) et 367 femmes, (dont 76 de moins de 16 ans).

Projet de fusion entre Bottens - Bretigny - Cugy - Froideville - Morrens - Poliez-Pittet

La complexité grandissante des problèmes à résoudre et la difficulté de recruter des citoyens prêts à consacrer une partie de leur temps aux affaires publiques sont deux parmi les raisons qui ont provoqué, depuis plus d'une décennie, le mouvement de fusion des communes.

Contrairement à d'autres cantons qui ont fortement et ouvertement favorisé de telles fusions, le canton de Vaud est demeuré relativement discret à cet égard, jusqu'à l'élaboration de la nouvelle péréquation entre les communes entrant en vigueur le 1er janvier 2011. Celle-ci, notamment, sera plus favorable aux grandes communes.

Conscients de la problématique et portés par leur récente expérience positive de la création de l'ASICE, Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs, les syndics des communes de **Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens** ont entamé en décembre 2009 une prudente "marche d'approche" sur l'opportunité de porter cette question à l'ordre du jour. Dès le mois de mars 2010 leur collègue de **Bottens** s'est joint aux discussions.

Le 8 septembre 2010, une rencontre entre les cinq Municipalités incorpore a permis de confirmer la volonté de réfléchir en commun à l'opportunité d'engager le processus.

C'est alors que la commune de **Poliez-Pittet** a manifesté son désir d'être associée aux discussions.

L'objectif fixé pour la fin de la législature est d'évaluer l'opportunité d'une fusion entre ces six communes, d'en dégager les avantages, d'identifier les difficultés et, le cas échéant, de définir les grandes lignes des démarches à entreprendre.

En lançant cette phase prospective malgré la proximité du renouvellement des autorités, les Municipalités souhaitent éviter à celles qui seront aux affaires dès le 1er juillet 2011, l'inévitable temps d'adaptation qui caractérise chaque début de période législative.

Les Municipalités sont convenues d'une communication coordonnée. C'est ainsi que les organes délibérants ont été informés lors de leur dernière séance de l'année et les journaux communaux ont ensuite publié un communiqué conjoint.

2 FINANCES

Les charges 2010 sont de Fr. 2'568'649.33, contre Fr. 2'535'100.- au budget, soit + Fr. 33'549.33.
Les revenus 2010 sont de Fr. 2'691'054.70, contre Fr. 2'329'200.- au budget, soit + Fr. 361'854.70.

Les amortissements s'élèvent à Fr. 267'950.-, contre Fr. 431'500.- au budget.
Les attributions obligatoires aux fonds de réserve sont de Fr. 79'350.-, non prévus au budget.

Des prélèvements de Fr. 100'000.- sur le fonds de réserve pour amortissements, de Fr. 92'000.- sur le fonds de réserve de péréquation, de Fr. 25'100.- du fonds des recettes affectées du service des eaux et de Fr. 7'794.63 sur le fonds de réserve pour travaux permettent d'équilibrer les comptes. Le budget 2010 prévoyait un excédent de charges de Fr. 205'900.-.

Le total de toutes les recettes fiscales de l'année 2010 est de Fr. 1'778'435.76. Il est de Fr. 331'935.76 supérieur au budget de Fr. 1'446'500.- et de Fr. 51'332.95 supérieur aux recettes de l'année 2009 de Fr. 1'727'102.81.

Le total des encaissements d'impôts 2010 concernant les personnes physiques était budgété à Fr. 1'370'000.-. Les comptes 2010 enregistrent des encaissements de Fr. 1'530'169.40, soit Fr. 160'169.40 de plus. Ces contributions des personnes physiques étaient de Fr. 1'521'496.56 en 2009, soit une augmentation de Fr. 8'672.84 entre 2009 et 2010.

Les autres impôts, notamment l'impôt des personnes morales, l'impôt foncier, les droits de mutation et les gains immobiliers avec un total de Fr. 248'266.36 sont de Fr. 171'766.36 supérieurs au budget et de Fr. 42'660.11 supérieurs aux recettes de 2009.

La charge nette d'intérêts sur les dettes est de Fr. 57'786.- en 2010, contre Fr. 89'100.- au budget et Fr. 81'926.- dans les comptes 2009.

Les dépenses d'investissement de l'année 2010 totalisent Fr. 180'710.-, les amortissements sont de Fr. 252'950.- et les subventions reçues de Fr. 2'760.-. Il en résulte une diminution des investissements de Fr. 75'000.- en 2010.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts

La surface boisée de 75 ha. représente le 26 % de la superficie totale de notre commune.

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le garde forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2010. Les volumes et les montants sont liés à l'exploitation et aux travaux du 1er janvier au 31 décembre 2010. Ces derniers ne correspondent donc pas forcément à la comptabilité communale car la vente de bois et les factures peuvent être décalées sur deux voire trois années.

Exploitation des bois

Le hasard du calendrier et les conditions de terrain ont fait que les deux coupes principales ont eu lieu la même année mais sur deux hivers. Une en janvier et l'autre en décembre. A signaler qu'elles ont été toutes les deux bénéficiaires.

- Janvier : Suite de la coupe de 2009 au Bois Dessous. L'entier du massif a donc été entretenu au niveau de la futaie. 198 m³ ont été exploités. Une partie de la zone étant classée en protection physique, la commune a pu bénéficier d'une petite subvention (Fr. 756.-).
- Juin - juillet : Très peu de chablis en 2010. Seul quelques arbres représentant 10 m³ ont été renversés ou ont séché.
- Décembre : 300 m³ ont été exploités sous le hameau de Béthusy au bord du Talent. Les conditions météorologiques favorables de ce dernier hiver ont permis de bien limiter les dégâts aux pistes de débardage malgré leur vétusté par rapport aux engins de débardage actuels. Cette coupe a également bénéficié d'une subvention cette fois non négligeable de Fr. 6'578.-. Cet argent ne sera toutefois versé qu'en 2011.

Assortiments exploités

Bois de service résineux	328 m3
Bois de service feuillu	2 m3
Bois de feu feuillu	113 m3
Bois d'industrie et copeaux résineux	65 m3
Total exploitation	508 m3

Plantations

Aucune plantation en 2010. Par contre comme en 2009, les 1.75 ha de plantations ont été entretenus par fauchage principalement au Bois de l'Essert et au Bois des Cloux.

Soins cultureux

1.6 ha de soins aux jeunes peuplements ont été réalisés en 2010. Les principaux entretiens ont été réalisés au Bois des Cloux.

Prestataires

L'entreprise Clerc a réalisé l'ensemble des principaux travaux d'exploitation et des soins aux jeunes peuplements. Comme d'habitude, cette entreprise a donné entière satisfaction.

Cette année aucune tâche n'a été attribuée au Centre de formation du Mont. Les conditions de coupe et les travaux prévus dans les jeunes peuplements ne correspondaient pas aux disponibilités et attentes du Centre.

Bâtiments communaux

La Municipalité a mandaté la société EPIQR Rénovation Sàrl pour faire un état des lieux du bâtiment de la grande salle. La méthode EPIQR + se base sur un diagnostic de l'état physique et fonctionnel de l'immeuble permettant de définir son état de vétusté, les travaux de rénovation à entreprendre, notamment du point de vue énergétique, et établir une enveloppe financière. Ce document nous a été transmis pour étude.

Les travaux habituels d'entretien ont été exécutés dans nos divers bâtiments complétés par le remplacement de la toiture de la buvette du terrain de football.

4 TRAVAUX

Urbanisme

Mises à l'enquête publique et administrative

La commission consultative d'urbanisme est composée de M. Ronald Bovay, président, Mme Linda Viguet-Peissard, M. Arnold Ottonin et M. Philippe Noeninger, urbaniste.

Au cours de l'année, 3 dossiers pour la mise à l'enquête publique et 1 dossier pour enquête administrative ont été déposés auprès de la Municipalité. Les 3 permis de construire ont été accordés.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Notre commune participe à ce vaste projet couvrant un territoire abritant près de 50% de la population et 60% des emplois du canton à travers le Schéma Directeur du Nord Lausannois. L'objectif principal du PALM est de freiner l'étalement urbain en rassemblant les conditions cadres pour accueillir 35'000 à 40'000 nouveaux habitants, autant de nouveaux emplois et de limiter la croissance du trafic routier.

Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)

Les communes de Boussens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens, complétées par Lausanne Région, Association Blécherette Région et le SDT se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de définir une politique concertée de développement urbanistique pour le nord lausannois. Près de 16 études sont menées actuellement par le SDNL et notre commune est associée, à l'occasion de nombreuses séances, aux travaux suivants :

- Réflexion globale sur le développement de notre secteur par notre participation au groupe de pilotage (GROPIL)
- Extension du réseau TL sur la commune du Mont, chantier 2a1, soit notamment les lignes TL60 et cars postaux 410 et 415. Mise en fonction de la ligne Cheseaux – Renens Gare en 2011
- Amélioration de la desserte des transports en commun sur les communes du Nord, chantier 2a2
- Infrastructures des transports individuels et liaison Nord-Ouest, chantier 2b3
- Mobilité douce, chantier 2c
- Armature verte, énergie et développement durable, chantier 4a

Nos représentants sont MM. Urs Lauper et Pierre-Alain Marmillod.

Notre participation financière pour cette année est de Fr. 1'199.50. Elle est budgétisée pour l'année 2011 à Fr. 5'429.- pour le fonctionnement du bureau et de Fr. 1'942.- pour les diverses études.

Routes

Nous avons procédé à un entretien courant général durant cette année. Les routes ont passablement souffert suite aux longues périodes de froid et de gel de l'hiver 2009-2010. Des réfections importantes ont été effectuées le long de la route entre Bretigny-sur-Morrens et le Moulin d'Assens (RC 444).

Ordures ménagères et décharge

Depuis 1996, VALORSA SA est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. Il regroupe 110 communes entre Vallorbe, la Vallée de Joux, Buchillon, Prilly et Bercher pour un bassin de population de 180'000 habitants.

Ces 110 communes sont, via VALORSA SA, actionnaires à 44,13% de l'usine Tridel, société fille du périmètre Ouest. La totalité des déchets incinérables de VALORSA SA y est brûlée.

Si papier et verre sont les grands classiques du recyclage, VALORSA SA traite de plus en plus d'autres matières, boues de step, déchets spéciaux, capsules de café, déchets carnés, etc. Les tonnages du papier et du verre progressent peu ces dernières années, en comparaison de ces autres déchets. Mais des progrès peuvent encore être faits, car les taux de recyclage varient de 36% à 71% selon les communes.

Parallèlement, VALORSA SA offre un réel service de proximité pour les entreprises de la région en acceptant les déchets industriels banals. Ces tonnages importants permettent d'utiliser au mieux la logistique ferroviaire, le site de tri à Penthaz et Tridel SA.

Fin 2010, l'ensemble du site de Penthaz est maintenant dans une configuration optimale pour accueillir les déchets de toute sorte des communes. L'usine a été entièrement remise à neuf durant ces derniers 3 ans. Chaque département peut bénéficier d'un espace de réception et de tri, tout en ayant gardé de larges possibilités d'évolution, vu la rapidité des mutations dans la gestion des déchets.

En conséquence, le Service-conseils aux Communes du périmètre insiste toujours sur cette composante évolutive quand il s'agit de faire une analyse des solutions de gestion des déchets pour une déchetterie ou pour une commune. Entre information courante, communication à la population et analyse détaillée, toute une gamme de services est à disposition des actionnaires qui en 2010 en ont largement fait usage.

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées et facturées par VALORSA SA. De manière générale, la production de déchets ménagers a atteint une certaine stabilité. Pour VALORSA SA, le but est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

Déchets collectés en 2009 et 2010

	2009 en tonnes gérées par VALORSA SA	2010 en tonnes gérées par VALORSA SA
Ordures ménagères	37'292	37'627
Déchets encombrants	3'064	2'607
Boues d'incinération à partir de janvier 2009	4'537	5'577
Papier	4'562	4'476
Verre	4'703	4'733
Déchets compostables	1'866	1'946
OREA, appareils électriques	406	402
Déchets spéciaux des ménages à partir de janvier 2009	127	211

Principaux déchets de la commune

	2009 en tonnes/kg par habitants	2010 en tonnes/kg par habitants
Ordures ménagères	161/221	153/210
Déchets encombrants	6/8	6/8
Papier	61/83	57/78
Verre	34/46	37/51
Déchets compostables	237 (m3)	196 (m3)

Base au 31.12.2009 : 728 habitants

Base au 31.12.2010 : 728 habitants

La mise en route des Moloks a été effectuée dès le 1^{er} juillet 2010 sur la place de l'abri PC et au chemin du Chêne. Une baisse de 10% des ordures ménagères a été constatée depuis l'ouverture de nos containers semi-enterrés. Par contre, une dizaine de pannes dues au système d'ouverture et de contrôle du niveau ont été relevées. Une mise à jour du système est donc prévue dans le courant du mois de mai 2011. Ces réparations se feront sous garantie du constructeur car des erreurs d'installations ont été constatées.

Réseau d'égouts, épuration

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a été approuvé par le Département de la Sécurité et de l'Environnement le 12 janvier 2010. Les pièces comptables pour la demande de subvention ont été transmises au Services des Eaux, Sol et Assainissement (SESA). Un montant de Fr. 2'760.- nous a été versé. La subvention totale s'élève à Fr. 20'960.- sur un montant de Fr. 68'625.-. La commune possède donc maintenant un document permettant de planifier les investissements et les travaux à effectuer de même que de détecter les points faibles du réseau.

La Municipalité a décidé de mettre les différentes informations du PGEE dans un système d'information du territoire (SIT). Cet outil informatique nous permet de questionner une base de données et d'imprimer des plans du réseau à différentes échelles. Ainsi, tous les vieux plans papier sont regroupés dans un même plan et la mise à jour est grandement simplifiée.

Quelques travaux courants d'entretien du réseau d'évacuation des eaux ont été effectués.

Association intercommunale pour l'épuration des Eaux usées de la région bassin supérieur du Talent (AET)

Il n'y a pas eu de problème particulier d'exploitation de la STEP, mis à part la casse d'une conduite d'eau industrielle sous une dalle béton qui a nécessité la modification du tracé de cette conduite.

Outre les affaires courantes, le Comité de direction a étudié la construction d'une annexe abritant une centrifugeuse permettant la déshydratation des boues, Pour permettre cette construction, l'assemblée intercommunale a accepté un crédit d'investissement de Fr. 600'000.-. Un architecte a été mandaté pour l'étude du bâtiment et la direction des travaux. Le service d'assainissement de Lausanne a, quant à lui, étudié la partie relative à la centrifugeuse. Après le choix de la variante du bâtiment et la mise en soumission, les adjudications aux différents maîtres d'œuvre ont eu lieu cet été. Les travaux ont pu débiter à la fin de l'été. Le bâtiment terminé, la centrifugeuse a été posée à la fin de l'année et les essais seront effectués en janvier 2011. La STEP de l'AET pourra alors traiter efficacement les boues résultant de l'épuration à Bretigny, ainsi que celles provenant des STEP de Cugy, de Bottens et de Morrens, et ceci par toutes les conditions climatiques.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement

Notre commune fait partie de l'**Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)** regroupant les communes de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens.

Arrivés au terme de la mise en place de ce nouvel établissement, diverses modifications ont été apportées aux organes dirigeants de notre association. Les représentants de notre commune sont :

Conseil intercommunal :	M. Urs Lauper, Syndic Mme Madeleine Geiger, Municipale
Suppléants :	M. Marc Heuschkel, Conseiller général M. Laurent Chappuis, Municipal M. Pierrick Viguet, Municipal
Comité de direction	M. Pierre-Alain Marmillod, Municipal des écoles
Commission de gestion :	Mme Madeleine Geiger, Municipale
Suppléant :	M. Franck Bottini, Conseiller général

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises et a notamment :

- Accepté le rapport de gestion et les comptes 2009
- Accepté le budget 2011 dont les coûts de l'élève primaire se montent à Fr. 2'592.16, ceux du secondaire à Fr. 6'302.-, soit des hausses sur le budget 2010 respectivement de Fr. 154.49 et de Fr. 48.43
- Adopté la modification de l'article 15 des statuts par « En cas d'absence, un membre du Comité de direction peut se faire remplacer par son suppléant au sein de la Municipalité »
- Procédé à la nomination des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction pour 2011

Le Comité de direction (CODIR) constitué des 4 municipaux des écoles accompagnés de M. Philippe Gaillard, directeur, s'est réuni à 11 reprises.

Les principaux sujets traités ont été :

- Elaboration et suivi des budgets et des comptes
- Dérogations d'enclassement
- Discussion pour la mise en place d'un accueil pour l'enfance en milieu scolaire (APEMS) au sein de chacune des communes de notre association
- Elaboration du contrat de droit administratif avec la Ville de Lausanne fixant le coût de l'élève habitant sur leur territoire à Fr. 2'806.32 par élève primaire et de Fr. 4'962.68 par élève secondaire
- Gestion de la location des salles de sport du Collège de la Combe
- Projets de constructions scolaires sur nos communes
- Travaux d'entretien du bâtiment, etc.

La Commission bâtiment du collège de la Combe (COMBAT) constituée des municipaux des bâtiments de chaque commune s'est réunie à 3 reprises. Elle joue le rôle de commission consultative du Comité de direction pour tout ce qui touche aux travaux d'investissements ou d'entretien des bâtiments scolaires. Son rapporteur est M. Pierre-Alain Marmillod.

Notre Etablissement primaire et secondaire est dirigé par un **Conseil de direction** composé de :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| - M. Philippe Gaillard | Directeur |
| - Mme Maryline Ritter | Doyenne CIN, CYP 1 |
| - M. Jean-François Détraz | Doyen CYP 2, CYT |
| - M. Aso Piroti | Doyen 7-8-9 |

3 secrétaires et 81 enseignants encadrent 431 élèves de primaire et 334 élèves de secondaire, soit 765 élèves au 1^{er} octobre 2010, répartis dans 11 bâtiments, 39 classes, 5 salles de dégagements, 12 salles spéciales et 6 salles de gymnastique. L'effectif de notre commune est de 53 élèves en primaire et 37 élèves en secondaire, soit 90 enfants scolarisés.

Il y a eu lieu d'ajouter encore 1 élève suivant la filière Sport-Art-Etudes à Lausanne.

Le Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en Milieu Scolaire (PPLS) basé au Mont-sur-Lausanne vient en appui auprès des enfants et de leur famille et collabore avec les enseignants et les équipes pluridisciplinaires de notre établissement.

Le Conseil d'Etablissement dont les représentants de notre commune sont :

Parents d'élèves	M. Marc Tille
Société civile	M. Roger Ammann
Professionnel de l'enseignement	M. Philippe Gaillard, Directeur
Autorités politiques	M. Pierre-Alain Marmillod

Les principaux thèmes abordés lors de 4 séances ont été :

- L'avant projet de la loi sur l'enseignement obligatoire
- Le conseil des élèves
- Le règlement de l'établissement
- L'élargissement de l'offre parascolaire
- Les déplacements d'élèves dans une autre commune que celle du domicile
- Le salon des métiers
- La sécurité routière aux abords des bâtiments

Notre commune met à disposition de l'établissement 3 classes et une salle de gymnastique, la salle de classe primaire est facturée au prix de Fr. 18'000.- par an augmenté de Fr. 4'750.- pour salles spéciales et de Fr. 11'000.- pour son entretien, réparation et espaces verts.

Temples et cultes

En 2010, notre participation aux charges d'autres communes s'élève à Fr. 11'531.70.

6 POLICE

Police municipale

La charge de Fr. 30'664.45 concerne les prestations de Mme Irène Bugnon et Securitas.

Notre agente de police a fait de la prévention à la sortie des classes, à raison d'une heure par jour. Tout au long de l'année, elle veille à la bonne conduite des automobilistes dans le village, sur les chemins forestiers ainsi qu'aux abords des places de pique-nique. Elle a toutefois dû sévir à quelques reprises et le montant des amendes d'ordre délivrées se monte à Fr. 500.-.

Securitas est une entreprise privée de sécurité. Son personnel effectue chaque week-end deux rondes de façon aléatoire dans notre village.

Police cantonale

Le gérant de sécurité nous transmet périodiquement des informations utiles en matière de prévention et de sécurité.

Les principaux délits commis en 2010 sur notre commune se résument comme suit :

vols par effraction : 4
dommage à la propriété : 1
voies de fait : 2
vols d'usage : 2

Contrôles de vitesse

TCS

A la demande de la Municipalité, le TCS a organisé un contrôle de vitesse préventif du 15 au 21 mai 2010. Le nombre de véhicules sur 24 heures a été recensé comme suit :

Rue de la Maison-de-Ville, direction route du Moulin	138 véhicules vitesse moyenne 28km/h
Rue du Village, direction Assens	508 véhicules vitesse moyenne 36 km/h
Place du Village, direction RC (école)	568 véhicules vitesse moyenne 23 km/h
Rue du Village, direction Echallens (avant chemin du Chêne)	654 véhicules vitesse moyenne 28 km/h
Place du Village, direction Echallens	544 véhicules vitesse moyenne 23 km/h
Chemin des Oches, direction route du Moulin	96 véhicules vitesse moyenne 25 km/h

Gendarmerie

Sur la RC en face du chemin de Maupra, le 29 avril 2010 286 véhicules contrôlés 13 dénoncés

Défense contre l'incendie

Le Service de Défense Incendie du Haut Talent est sous le commandement du Capitaine Stéphane Ayer. Les sapeurs ont participé à 57 exercices tous confondus, soit DPS, DAP et toutes les spécialisations pour le personnel.

Les locaux de Bretigny ont été vidés du matériel incendie, lequel a été entreposé dans les locaux du DPS à Montheron.

Les frais sont répartis en fonction de la convention, c'est-à-dire entre trois ou quatre communes. La commune de Lausanne, propriétaire du local de Montheron, ne participe pas au loyer et aux soldes des hommes du DAP.

Trois sapeurs sont incorporés au DPS et au DAP.

Interventions en 2010

- Une inondation
- Déclenchement d'un détecteur de fumée dans une habitation locative
- Feux de broussailles

Charges à répartir

Interventions pour Bretigny Fr. 544.- dont Fr. 242.- refacturés pour l'intervention TUS dans locatif.

Solde du personnel DPS (répartition selon nombre d'habitants et valeur ECA), pour Bretigny Fr. 8'647.80.

Protection civile

La protection civile de Bretigny est gérée depuis 1998 par la PCi région Gros-de-Vaud à Echallens. Cet organisme établit un rapport pour la région, qui peut être consulté auprès de la Municipalité. Dans la mesure où la Municipalité de Bretigny n'est plus compétente pour la gestion de cet organisme, nous renonçons ici à rapporter les activités de la PCi.

7 SECURITE SOCIALE

Facture sociale

La facture sociale pour 2010 se monte à Fr. 511'281.- soit Fr. 705.22 par habitant contre Fr. 642.21 pour 2009.

Cette participation est calculée sur la base de différents critères :

- Calcul des acomptes 2010 provisoires pour la péréquation intercommunale et la facture sociale ;
- Budget 2010 de l'Etat de Vaud tel que voté par le Conseil d'Etat ;
- Le montant à charge des communes a été diminué de 13.8 millions selon accord Etat-communes du 20.08.2007 et ajustement lié à l'intégration des bourses dans la facture sociale ;
- Répartition selon classification provisoire, à l'exception de 51.2 millions répartis sur la base des points d'impôts conformément à la convention RPT Etat-communes ;

1. PC à domicile et hébergement : augmentation de 15.9 millions

Le nombre de bénéficiaires à domicile connaît une évolution importante puisqu'il croît de 2.7% en 2009 et une augmentation similaire est attendue pour 2010.

Cette évolution a de multiples causes. D'une part l'évolution démographique des personnes au seuil de l'âge AVS est importante. Concernant les cas de l'AI, les décisions de nouvelles rentes augmentent suite à un rattrapage dans le traitement des demandes provoquant un flux élevé de nouveaux bénéficiaires PC et des dépenses importantes en raison de l'effet rétroactif. Enfin, les augmentations de loyers sont compensées par les PC. A ces causes économiques s'ajoute un recours accru aux prestations pour frais de guérison (PCG) ainsi que la suppression des rentes complémentaires pour conjoints de l' AI, compensée par les PC (5^{ème} révision de l'AI)

Le secteur de l'hébergement, quant à lui, connaît des hausses liées aux mécanismes salariaux qui découlent de la mise en place de la convention collective de travail, ainsi qu'à l'ouverture de lits supplémentaires.

2. Assurance maladie : augmentation de 3.6 millions

Les augmentations qui résultent de la hausse des primes (+4.8%), d'un plus grand nombre de bénéficiaires de PC et du RI (+3.1%), de la prise en charge d'une demi-prime pour apprentis (+1.8) ainsi que des effets de l'indexation des limites de revenu (+1.4%) sont toutefois atténuées par une forte progression de la participation fédérale (+7.5%), expliquant ainsi une hausse globale nette de 3.6 millions.

3. Aides, subventions et autres régimes sociaux : augmentation de 22.2 millions

Les principales variations de ce régime sont expliquées par service ou par type de prestation :

- Aides sociales relevant du Service de prévoyance et aide sociales (SPAS) (+21 millions)
La plus forte croissance (13.7 millions) se situe dans le secteur du revenu d'insertion (RI), dont l'augmentation attendue du nombre de dossiers se répercute sur le montant global des prestations, sur les mesures d'insertion sociale ainsi que les frais administratifs du dispositif délivrant les prestations (augmentation des subventions aux associations RAS). Par les mesures de son programme de législature, le Conseil d'Etat souhaite renforcer les dispositifs en amont du RI, PC familles, rente-pont AVS, ce qui permettrait d'atténuer la croissance des coûts du RI à charge du canton et des communes. Sans ces mesures et sur la base d'un scénario de croissance réaliste des dépenses de l'aide sociale en raison de la hausse du chômage, les charges supplémentaires du RI par rapport au budget 2010, pourraient s'élever à 26 millions en 2011 et à 52 millions en 2012.
Près de 4.5 millions d'augmentation relèvent des subventions aux institutions pour personnes handicapées, des effets de la politique salariale, de l'augmentation des investissements, des suppléments accordés suite au vieillissement de la population, à l'alourdissement des prises en charge et à l'augmentation des besoins. Il y a également des augmentations importantes des subventions aux ateliers d'occupation pour personnes handicapées en raison des effets de la politique salariale et de la prise en compte partielle des pertes d'exploitation de certains ateliers dus à la crise économique.
- Subvention à des organismes en milieu ouvert (+1.6 million)
En avril 2009 le Conseil de politique social (CPS) a pris la décision de principe d'intégrer dans la facture sociale les montants versés par certaines communes à différents organismes en milieu ouvert qui fournissent des prestations sociales aux habitants du canton. Après analyse, et au vu du préavis favorable obtenu dans le cadre de la Plateforme Canton-Communes, plusieurs subventions ont été entièrement reprises par la facture sociale afin d'en assurer une répartition plus équitable entre l'état et les communes.

- Aides liées au domaine de l'asile et relevant du Service de la population (SPOP) (+0.8 million)

Le montant à la charge des communes a augmenté sensiblement en 2009, parce que les mesures d'accompagnement prévues par la législation fédérale sous la forme de forfaits uniques sont arrivées à échéance en 2008. Pour 2010 l'augmentation nette est de 0.8 million.

- Aides relevant du service pénitentiaire (SPEN) (+0.5 million)

Le service pénitentiaire, entré dans la facture sociale en 2008 n'avait pas encore, lors de l'établissement du budget de 2009, tous les éléments devant être intégrés. Après les réévaluations, le budget 2009 est visiblement sous estimé. C'est la raison pour laquelle le budget 2010 a été réadapté à la hausse. Il est important de relever que le statut d'une grande partie de la population carcérale ne permet pas d'affilier ces personnes à la LAMAL.

- Allocations familiales (-1.5 million)

Le budget des allocations familiales versées aux non-actifs avait été surévalué, et son chiffre a été revu à la baisse pour 2010.

- Aides liées au service de l'emploi (- 0.3 million)

Cet écart négatif provient d'une diminution de la participation financière relative au financement des mesures d'insertion pour les jeunes « FORJAD » (voir pt 6), avec un effet à la baisse sur la facture sociale de -0,6 million, partiellement compensé par une augmentation de la participation aux coûts des mesures du marché du travail (+0.3 million).

4. Protection de la jeunesse : diminution de 36.7 millions

5. COFOP- transition formation : diminution de 3.6 millions

Les deux points ci-dessus sortent de la facture sociale à partir de 2010, mais leur évolution continuera à être comparée à celle des bourses d'études afin d'adapter les montants déduits aux communes au titre de la Convention Canton-Communes (effet RPT).

6. Enseignement spécialisé : augmentation de 30.6 millions

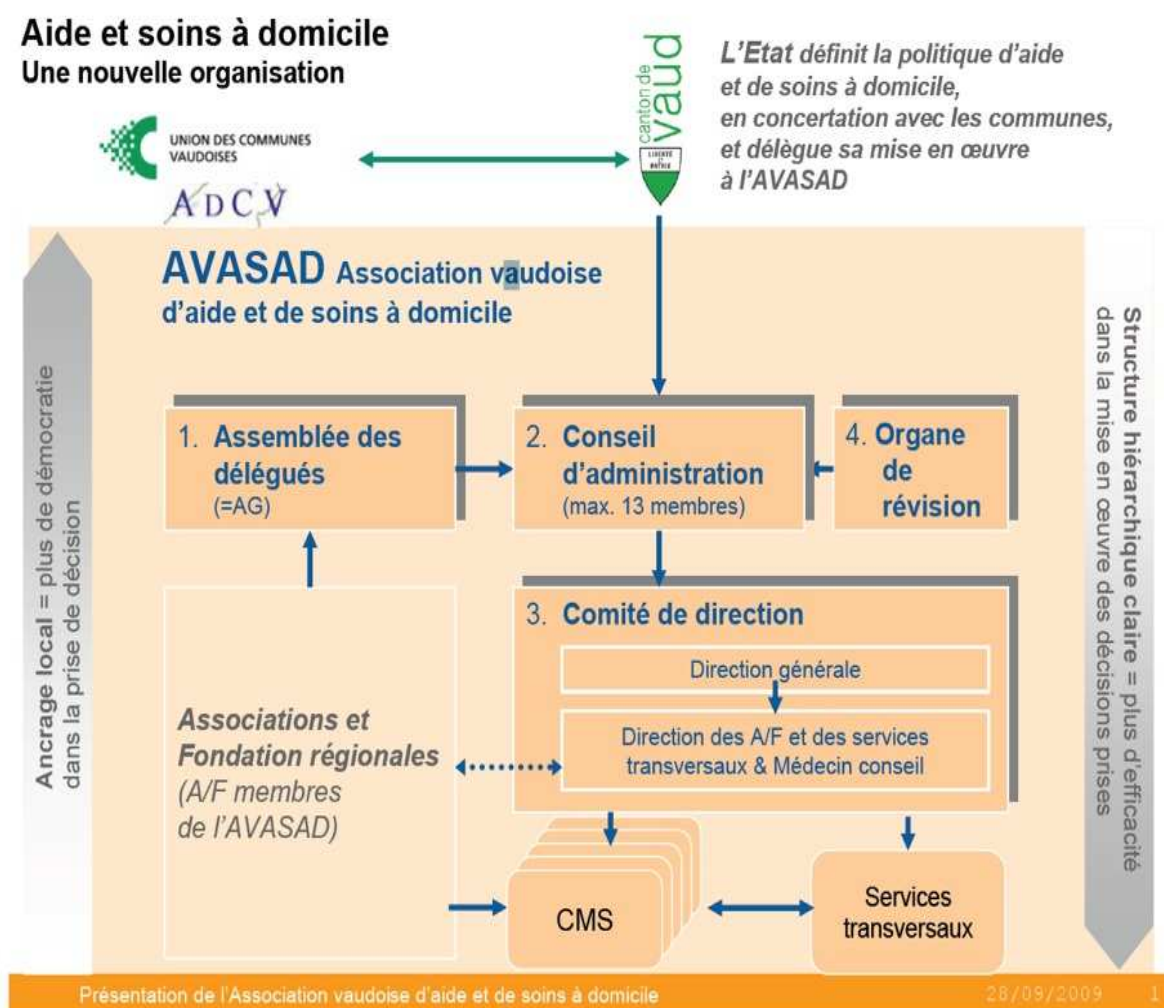
Ce point est fortement impacté par l'intégration des frais liés aux bourses d'étude et d'apprentissage, auxquels est venu s'ajouter le transfert, dans le système des bourses, des dossiers de formation pour jeunes en difficulté (projet FORJAD), soit un montant net de 27.2 millions.

Le budget de l'Ecole cantonale pour enfants sourds influence quant à lui pour plus de 2,7 millions la facture sociale de part la création de postes d'enseignants spécialisés. Sont prévus 15 nouveaux postes ainsi que le transfert de 28 postes d'enseignants spécialisés dans le cadre d'un dispositif centralisé permettant le maintien d'élèves en situation de handicap dans l'école régulière.

Enfin, l'ouverture de classes transition école-métier «insertion des jeunes par la formation professionnelle» a un effet de 0.7 million sur la facture sociale.

AVASAD

Nouvelle appellation pour OMSV dès le 01.01.2010-



Au 1^{er} janvier 2010, on compte sept **Associations et Fondation d'aide et de soins à domicile régionales** :

- ASANTE SANA, Est vaudois,
- APROMAD, Couronne lausannoise,
- ABSMAD, Broye
- ASPMAD, Nord vaudois
- Fondation de la Côte
- APREMADOL, Ouest lausannois
- ALSMAD. Lausanne

La participation des communes et le financement de l'aide et soins à domicile en 2010

L'Etat et les communes financent paritairement les prestations d'aide et de soins à domicile délivrées par les Centres médico-sociaux (CMS) sous la responsabilité des Associations et Fondations régionales. Cette règle est inscrite dans la loi du 5 décembre 1967 sur l' OMSV.

Pour les communes, cela signifie une participation financière par habitant de Fr. 90.20 en 2010 au lieu de Fr. 83.- en 2009.

L'ensemble des constats des associations montre une augmentation des demandes en prestations dont l'évolution globale a été estimée à 3.1% environ. Cela portera les activités de l'aide et soins à domicile au-delà de 2.5 millions d'heures de travail dont 1.5 million d'heures réalisées directement auprès de la clientèle pour des prestations à plus de 26'500 clients en 2010 et 1 million d'heures de support (coordination, transport, etc.). Seul 6 % des ressources sont consacrées au dispositif administratif.

L'augmentation importante des prestations à réaliser est à mettre en lien avec les facteurs essentiels suivants :

- Augmentation de la population moyenne vaudoise de 1.2%
- Vieillesse de la population de 0.6%
- Augmentation des prestations demandées par les clients actuels de 1.3%

En tenant compte des effets liés aux activités ainsi que ceux relatifs aux salaires, une hausse de Fr. 7.20 a été répercutée sur la contribution par habitant. Elle se découpe comme suit :

- Financement de la hausse d'activités Fr. 5.90
- Financement des effets salariaux Fr. 1.30

Ce montant représente pour 2010, 28 % du financement total des prestations réparties comme suit :

Clients :	11 %	les clients paient une partie des prestations, en particulier les heures de ménage et les repas. En 2010, le tarif horaire de l'aide au ménage reste à Fr. 25.-.
Assurances maladie :	33 %	les assurances maladie remboursent les prestations de soins à des tarifs horaires supérieurs aux plafonds fixés par la LAMAL : Fr. 69.20 pour les soins infirmiers et Fr. 50.90 pour les soins de base.
Canton :	28%	Le canton et les communes couvrent le manque de financement.
Communes :	28%	Leur subvention est versée à l'AVASAD, chargée d'appliquer la loi. Le montant dû par les communes correspond à Fr. 90.20 par habitant.

Cette répartition ne concerne que les prestations dispensées sur le terrain.

L'Etat contribue, en sus du financement terrain à hauteur de 12 millions, aux coûts des services centraux. Ce montant n'est donc pas répercuté sur la contribution des communes. Il en va de même pour les activités de la santé scolaire (infirmières scolaires) conduites par l'AVASAD.

Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly-Echallens (ARASPE)

Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance du rapport d'activité de cette association régionale pour l'action sociale Prilly-Echallens.

Le coût de l'Agence d'Assurances Sociales (AAS) du Mont-sur-Lausanne pour 2010 est de Fr. 13.45 et de Fr. 2.325 pour l'agent régional et la direction.

Le coût par habitant est en augmentation comparé à 2009 pour trois raisons principales :

- a) annuités et indexation
- b) passage de 7% à 10% du taux de soutien de la direction
- c) augmentation de l'assurance perte de gains.

Accueil familial

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale d'automne 2009, la contribution 2010 de notre commune pour la structure de coordination de l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants (EFAJE) Gros-de-Vaud et environs, est de Fr. 44.31 par habitant (32'811 habitants dans notre réseau).

Notre contribution socle pour la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) est de Fr. 3'640.-.

Le nombre de mamans de jour pour Bretigny est actuellement de 2, et la coordinatrice pour notre commune est Mme Maya Caduff.

Bénévolat

Le groupe de bénévoles de notre commune est composé de 7 personnes qui, régulièrement, vont faire des visites à domicile ainsi que des transports pour des personnes ayant des difficultés à se déplacer. Ces bénévoles peuvent aussi être appelés par d'autres communes du groupe, à savoir : Cugy, Froideville, Morrens et Le Mont. La responsable pour Bretigny est Mme Marianne Chenux.

Commission Dépendance et Prévention

Anciennement appelée Commission toxicomanie, elle a changé de nom courant 2010. Elle a abordé les sujets suivants :

Pour comprendre les raisons pour lesquelles les femmes dépendantes font moins appel au réseau institutionnel sur la région lausannoise que sur le reste de la Suisse, la commission avait en 2009, lancé une étude « Femmes en marge, un genre à part ». Le mandat a été donné à l'école d'Etudes Sociales et Pédagogiques. Terminé en 2010 l'étude a été présentée aux professionnels et aux politiques, à l'occasion d'une journée de réflexion qui s'est tenue le 11 novembre 2010. Les résultats de cette étude seront insérés dans un rapport qui sera remis aux communes dans le courant de l'année 2011.

Pour faire suite au recensement des actions de prévention dans les communes de Lausanne Région, la commission a souhaité qu'un projet de prévention global soit étudié à l'attention des adolescents. Pour ce faire, elle a mandaté en 2009 Info Addiction Suisse. Ces professionnels ont proposé à la commission de travailler sur le développement des compétences sociales des adolescents. C'est ainsi que le thème de **l'Estime de soi** a été développé, par des informations, des tests, des baromètres et des conseils. Le lancement du site www.estimatedesoit.ch est hébergé sur le site des adolescents romands www.ciao.ch. Ce site rencontre un grand succès puisque plus de 11'200 personnes le visitent mensuellement.

En novembre 2010, un blog sur ce même thème a été mis en ligne sur www.ciao.ch grâce au financement du Service cantonal de la Santé Publique.

La commission a aussi entamé, grâce à la collaboration de Rel'ier, un état des lieux du social, sur les communes des secteurs Nord et Est. Un dossier sera remis aux municipalités en 2011.

Animations hivernales

Cette année, il a été organisé des animations pour les aînés de la commune durant la période hivernale.

Le 27 janvier 2010 nous avons eu la chance d'avoir une animation à la Ludo-Bib. Plusieurs bénévoles ont permis à quelques grands-parents de jouer avec leurs petits enfants et ainsi de se familiariser avec de nouveaux jeux. Les aînés ont ainsi pu découvrir un espace sympathique et apprécier la belle bibliothèque qui est aussi fournie de livres pour adultes.

Le 24 février 2010, La gendarmerie vaudoise, représentée par l'adjudant Gilles Perruchoud, a informé les aînés sur la sécurité dans les habitations. Un accent particulier a été mis sur les introductions clandestines, la manière de protéger les cylindres, les fenêtres ainsi que les sauts-de-loup.

Chaque animation s'est terminée par une petite agape.

Sortie des aînés

Les aînés de la commune ont été invités, par la Municipalité, à une excursion d'un jour.

Pour l'occasion les voyages Rémy les ont emmenés dans l'Oberland Bernois à Frutigen, afin de visiter le jardin tropical. Ils ont pu admirer des plantes et arbres exotiques ainsi qu'un élevage d'Esturgeons. Après un excellent repas, les aînés sont allés admirer le mythique lac bleu. Pour quelques instants, la pluie les a accompagnés, ce qui n'a toutefois pas perturbé la bonne humeur qui a régné tout au long de cette belle journée.

Passeports vacances

Ferronnerie d'art

Le 9 juillet 2010, 8 participants ont découvert la ferronnerie d'art présentée par M. Götz. Ils ont pu créer un objet. La journée fût belle, ponctuée par une récréation à 10h00 et un repas offerts par l'organisateur.

Traitement des eaux

Le 3 août 2010, la STEP organisait une visite des installations pour une douzaine d'enfants de 10 à 12 ans et donnait une explication sur le traitement des eaux.

Education canine

Le 14 août 2010, Le Groupe d'éducation canine (GEL), situé au chemin du Chalet Saboton, a accueilli une dizaine d'enfants de 10 à 12 ans afin qu'ils puissent se familiariser avec les chiens. Après une activité sur le terrain, ils ont découvert un film sur les chiens d'aveugles. Relevons que pour la bonne marche de cette activité, dix membres du club et leur chien se sont mis à disposition des enfants.

Boomerang

Deux journées complètes ont eu lieu en juillet et en août. Environ 50 enfants ont eu l'occasion de fabriquer des boomerangs sous les conseils avisés de M. Jean-Jacques Bonnet.

Artiste peintre

Les 5 et 6 juillet 2010, 8 enfants entre 10 et 12 ans ont pu pendant deux jours, créer chacun un tableau. Les enfants ont eu beaucoup de plaisir à apprendre les différentes façons d'élaborer une toile, ceci sous l'œil attentif de l'artiste Mme Nicole Bron Chappuis. Pour couronner le tout, ils sont repartis avec leur œuvre.

Toutes ces activités ont été ponctuées par un goûter offert par la commune.

8 SERVICES INDUSTRIELS

Eaux

La quantité d'eau fournie par les trois sources dont notre commune est propriétaire sur les communes voisines de Bottens et Froideville reste stable. La population augmentant, nous sommes contraints d'augmenter aussi la quantité d'eau achetée au Service des eaux de la ville de Lausanne. Il en résulte que le montant des taxes ne suffit plus à couvrir le frais. La nécessité d'une augmentation du prix de l'eau devra bientôt se poser.

Les analyses biologiques et chimiques de notre eau sont conformes aux prescriptions fédérales des 1er mars et 26 juin 1995 sur les exigences en matière d'hygiène, de microbiologie et sur les denrées alimentaires.

Les secteurs de captage ont en partie été clôturés afin de limiter les risques de pollution.

Les informations du Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE) ont elles aussi été intégrées au système d'information sur le territoire afin d'avoir une vue d'ensemble de notre réseau.

Gaz

Toute l'installation et la gestion du réseau de gaz sont de la compétence du Service du Gaz de la Ville de Lausanne (SGL). Nous n'avons donc pas de réseau communal.

En 2010, il n'y a pas eu d'extension du réseau sur notre commune.

Téléreseau

A l'instar de ce qui se fait pour le réseau du gaz, nous avertissons Urbatel SA lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées.

En 2010, il n'y a pas eu d'extension du réseau sur notre commune.

Swisscom

La Municipalité a décidé de faire poser un haut débit Internet (VDSL) sur l'ensemble de la commune en participant pour Fr. 30'000.- aux frais d'installation. Cette nouvelle connexion permettra aux habitants de bénéficier de la meilleure connexion Internet fournie par Swisscom et de pouvoir disposer de Bluewin TV. Le haut débit ne sera plus seulement disponible par Citycable.

Bretigny, le 9 mai 2011

La Municipalité